



Consultation n° 2025EFSPACC741

Établissement français du sang PACA-CORSE

149 boulevard Baille

13005 Marseille

FOURNITURE D'EMBALLAGES, CONSOMMABLES ET ÉTIQUETTES TECHNIQUES POUR L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG PACA- CORSE

APPEL D'OFFRES OUVERT

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

09/11/2026 à 12:00:00

(Heure de Paris)

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 6 mois

IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

Contact : Service juridique et de la commande publique EFS PACA-Corse

marchespublics.alpm@efs.sante.fr

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION	3
1.1. Identification du pouvoir adjudicateur	3
1.2. Objet de la consultation et description succincte	3
1.3. Lieux d'exécution/de livraison	3
1.4. Allotissement	3
1.5. Procédure de passation du marché public	4
1.6. Forme du marché public	5
1.7. Durée du marché public et délais d'exécution	6
1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	6
1.9. Présentation des candidatures et des offres	6
1.10. Modalités d'analyse des candidatures et des offres	8
1.11. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu	14
2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CONSULTATION	16
2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises	16
2.2. Renseignements complémentaires	16
2.3. Développement durable	17
2.4. Clause sociale	17
2.5. Echantillons	17
3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES	22
3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement	22
3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés	22
3.3. Confidentialité du candidat	25
3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD)	25

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

1.1. Identification du pouvoir adjudicateur

La présente consultation est passée par l'Établissement français du sang Provence Alpes Côte-d'Azur Corse (ci-après « EFS PACA-Corse »), dont le siège social est situé 149 boulevard Baille, 13005 Marseille.

Il constitue un marché dans le cadre duquel l'EFS PACA-Corse émet seul des bons de commande.

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la directrice de l'EFS PACA-Corse.

1.2. Objet de la consultation et description succincte

La présente consultation a pour objet la fourniture d'emballages isothermes ou non isothermes, de consommables liés au transport (boîtes, étiquettes, sacs, mousses, adhésifs, etc.), de glace carbonique en stick et d'étiquettes techniques.

Les spécificités et les critères de chacun des produits sont définis dans le CCP.

1.3. Lieux d'exécution/de livraison

Pour le lot 1, les livraisons devront être effectuées sur les sites EFS de la Vallée Verte (Bâtiment Skybury, quartier Saint Menet, 43, chemin de la Millière, 13011 Marseille) et de la Timone (Faculté de la Timone – UMR 7268 ADES 27 boulevard Jean Moulin – Aile Rouge 4ème étage, 13005 Marseille).

Pour les lots 2 à 22, les livraisons devront être effectuées directement au dépôt régional d'Arenc (Entrepôt B Portes 44 - 46, 14 rue d'Anthoine, 13002 Marseille).

1.4. Allotissement

La présente consultation est allotie en vingt-deux (22) lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un marché public, conformément aux dispositions des articles L. 2113-10 et R. 2113-1 à R. 2113-3 du code de la commande publique.

- Lot 1 : Carboglace de transport ;
- Lot 2 : Boîtes isothermes ;
- Lot 3 : Sachets de gel absorbant ;
- Lot 4 : Boîtes et accessoires pour le transport de produits sanguins labiles ;
- Lot 5 : Sacs spécifiques pour le transport de produits sanguins labiles ;
- Lot 6 : Containers et sacs isothermes spécifiques ;
- Lot 7 : Boîtes, cartons, sacs et accessoires de transport ;
- Lot 8 : Adhésifs, films et consommables d'emballage ;

- Lot 9 : Pots clos 2 L pour DASRI ;
- Lot 10 : Mousse de calage avec emplacements prédécoupés pour flacon ;
- Lot 11 : Mousse de calage ;
- Lot 12 : Ruban adhésif imprimé ;
- Lot 13 : Etiquettes prédécoupées vierges ;
- Lot 14 : Etiquettes imprimées en couleur ;
- Lot 15 : Etiquettes code-barres en rouleau imprimées pour tube cryoconservé ;
- Lot 16 : Etiquettes code-barres en planche imprimées pour conservation en azote liquide ;
- Lot 17 : Etiquettes code-barres imprimées patient en rouleau ;
- Lot 18 : Etiquettes code-barres avec monogramme ;
- Lot 19 : Etiquettes vierges en planche ;
- Lot 20 : Etiquettes américaines spécifiques ;
- Lot 21 : Etiquettes américaines standard et autres ;
- Lot 22 : Boîtes plates d'emballage UN3373 avec sachet et absorbant.

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour un, plusieurs ou pour tous les lots.

1.5. Procédure de passation du marché public

La consultation est engagée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L. 2124-2 ainsi qu'aux articles R. 2124-1, R. 2124-2, R. 2161-2 et R. 2161-4 du code de la commande publique.

Les codes CPV sont les suivants :

Glace carbonique	24112100-3
Récipients isothermes	39221150-3
Sacs d'emballage	18937000-6
Sachets d'emballage	18937100-7
Conteneurs à déchets	44613800-8
Adhésifs	24911200-5
Étiquettes	30199760-5
Étiquettes à codes-barres	30199761-2

1.6. Forme du marché public

Les marchés publics issus de la présente consultation constituent des accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L. 2125-1, 1° ainsi qu'aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Ces accords-cadres sont mono-attributaires.

Ils sont conclus comme suit :

- Avec seulement un maximum en valeur définit par lot comme suit, pour la période totale d'exécution du marché, soit quarante-huit (48) mois (article R. 2162-4 2° du code de la commande publique).

	DESIGNATION DES LOTS	Montants estimés sur 24 mois	Montants estimés sur 48 mois	Montants maximums sur 48 mois
Lot 1	Carboglace de transport	40 000 €	80 000 €	240 000 €
Lot 2	Boîtes isothermes	25 000 €	50 000 €	150 000 €
Lot 3	Sachets de gel absorbant	150 000 €	300 000 €	900 000 €
Lot 4	Boîtes et accessoires pour le transport de produits sanguins labiles	3 500 €	7 000 €	21 000 €
Lot 5	Sacs spécifiques pour le transport de produits sanguins labiles	80 000 €	160 000 €	480 000 €
Lot 6	Containers et sacs isothermes spécifiques	7 500 €	15 000 €	45 000 €
Lot 7	Boîtes, cartons, sacs et accessoires de transport	12 500 €	25 000 €	75 000 €
Lot 8	Adhésifs, films et consommables d'emballage	10 000 €	20 000 €	60 000 €
Lot 9	Pots clos 2 L pour DASRI	17 500 €	35 000 €	105 000 €
Lot 10	Mousse de calage avec emplacements prédécoupés pour flacon	2 000 €	4 000 €	12 000 €
Lot 11	Mousse de calage	1 000 €	2 000 €	6 000 €
Lot 12	Ruban adhésif imprimé	6 000 €	12 000 €	36 000 €
Lot 13	Etiquettes prédécoupées vierges	10 000 €	20 000 €	400 000 €
Lot 14	Etiquettes imprimées en couleur	2 000 €	4 000 €	12 000 €
Lot 15	Etiquettes code-barres en rouleau imprimées pour tube cryoconservé	5 000 €	10 000 €	30 000 €
Lot 16	Etiquettes code-barres en planche imprimées pour conservation en azote liquide	3 000 €	6 000 €	18 000 €
Lot 17	Etiquettes code-barres imprimées patient en rouleau	70 000 €	140 000 €	420 000 €
Lot 18	Etiquettes code-barres avec monogramme	2 000 €	3 000 €	9 000 €
Lot 19	Etiquettes vierges en planche	17 500 €	35 000 €	105 000 €
Lot 20	Etiquettes américaines spécifiques	2 000 €	4 000 €	12 000 €
Lot 21	Etiquettes américaines standard et autres	2 000 €	4 000 €	12 000 €

Lot 22	Boîtes plates d'emballage UN3373 avec sachet et absorbant	3 000 €	6 000 €	18 000 €
GLOBAL		471 500 €	942 000 €	3 166 000 €

Pour chacun des lots, les estimations financières sont communiquées à titre indicatif et n'emportent pas d'obligation contractuelle pour l'EFS-PACA-Corse et le Titulaire autres que celles relatives aux dispositions portant sur les accords-cadres à bons de commande sans minimum mais avec un maximum. Le Titulaire est supposé être en mesure de fournir à l'EFS-PACA-Corse les quantités indicatives mentionnées en annexe 1 du CCP.

1.7. Durée du marché public et délais d'exécution

Sous réserve des dispositions relatives à la résiliation du marché public figurant au CCP, le marché public est conclu pour une première période, à compter du 13/03/2027 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure ; pour une durée ferme de 24 mois.

A l'issue de la première période, le marché public est reconductible tacitement une (1) fois pour une période de 24 mois, selon les dispositions du CCP.

La durée totale des accords-cadres ne pourra excéder quarante-huit (48) mois.

1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

1.8.1. Variantes

Conformément à l'article R. 2151-8 du code de la commande publique : la proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCP dans son intégralité.

1.8.2. Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

1.9. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans deux (2) dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionne sur plusieurs lots, ce dernier présente un seul exemplaire des pièces de la candidature et scinde, lot par lot, les pièces de l'offre.

1.9.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

Toutefois, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

1.9.2. Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 (<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.11 du présent règlement de la consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

1.9.3. Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Pour la candidature :

- 1- Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
- 2- Le formulaire DC2**, dûment rempli qui présentera :
 - **Concernant la capacité économique et financière : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas**

échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles/ pour la dernière année, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.

- **Concernant la capacité technique et professionnelle : une présentation d'une liste des principales livraisons effectuées et/ou des principaux services effectués au cours des trois (3) dernières années/pour la dernière année** (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.**

3- Attestation sur l'honneur relative « aux sanctions russes »

Pour l'offre :

- 1- **L'acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;
- 2- **Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement ;
- 3- **Le bordereau des prix unitaires** rempli ;
- 4- **La proposition technique comprenant notamment :**
 - Les fiches techniques pour chacun des produits proposés ;
 - Les modes de conditionnement et d'emballage des produits proposés ;
 - La politique de développement durable affectée à l'offre et au produit ;
 - Les maquettes et/ou bons à tirer pour les références fabriquées sur mesure et personnalisées pour les lots 5, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 ;
 - Le cas échéant, le cadre de réponse dûment complété ;
- 5- Les **échantillons** (confère article « Echantillons » du présent RC) ;

Les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à la maintenir pendant le délai de validité des offres indiqué dans le présent RC et à signer ultérieurement le marché public qui leur sera potentiellement attribué dans les conditions financières et techniques présentées initialement.

1.10. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

1.10.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont

manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité sont éliminées.

Conformément à l'article R. 2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

1.10.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

La régularité et l'acceptabilité des offres seront appréciées au regard des éléments de conformité mentionnés ci-dessous, dans le CCP et ses annexes. L'incomplétude ou la modification, du fait du candidat, du bordereau de prix et de toutes pièce essentielle de la consultation (CCP) ou la non remise d'un échantillon pourra entraîner l'irrégularité de l'offre et donc son rejet.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L. 2113-10 du code de la commande publique.

Critères de sélection des offres :

LOT 1 :

PRIX 35 points / 100
Analyse des prix selon les prix unitaires indiqués sur le BPU
Les prix sont analysés sur la base du montant HT total simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCP).
Le maximum de points, soit 35 points, sera attribué à l'offre la moins disante.
Pour les autres offres, la note sera calculée selon la formule suivante :
<i>Note = 35 x (offre moins disante / offre du candidat noté), arrondie au dixième de point.</i>

VALEUR TECHNIQUE 30 points / 100
Caractéristiques techniques des produits analysées au regard des exigences inscrites dans le cadre de réponse : 30 pts.
DELAI DE LIVRAISON 25 points / 100
Heure maximale de prise de commande pour livraison à J+1 avant 9h00 : 25 pts La note de 25 sera attribuée au candidat dont l'heure maximale de prise de commande sera la plus tardive le jour précédant la livraison. Pour les autres offres, le calcul s'effectue à partir de la formule : <i>Note = 25 x (horaire maximum de prise de commande du candidat noté / horaire le plus tardif de prise de commande), arrondie au dixième de point.</i> Exemple : appel possible jusqu'à 18h00 pour une livraison à partir de 7h30 sur site le lendemain
CRITERE ENVIRONNEMENTAL 10 points / 100
1/ Performance environnementale du produit livré : 3 points. Seront appréciés la limitation des emballages secondaires, la reprise ou réutilisation des contenants de livraison, et la réduction des pertes ou consommables associés. <i>Justificatifs attendus : fiche technique, descriptif du conditionnement, procédure de reprise ou de réutilisation, photographie ou schéma du conditionnement.</i> 2/ Transport et émissions associées : 3 points. Seront appréciés les émissions liées au transport des fournitures, les modalités de livraison à J+1, l'optimisation des tournées et l'usage éventuel de véhicules à faibles émissions. <i>Justificatifs attendus : organisation logistique, fréquence de livraison, mode de transport utilisé, estimation des émissions de gaz à effet de serre ou note méthodologique équivalente.</i> 3/ Prévention des déchets et fin de vie : 2 points. Seront appréciées les solutions de réduction, reprise, réemploi ou recyclage des emballages et consommables liés à la livraison. <i>Justificatifs attendus : attestation d'adhésion à une filière REP ou organisme équivalent le cas échéant, procédure de tri/reprise, consignes de fin de vie, bordereaux ou attestations de traitement des déchets.</i> 4/ Démarche environnementale de l'entreprise : 2 points. Seront appréciés les engagements formalisés et vérifiables appliqués à l'exécution du marché. <i>Justificatifs attendus : certification ISO 14001 ou équivalent, politique environnementale, bilan d'émissions de gaz à effet de serre ou plan de réduction, indicateurs de suivi.</i> Les éléments déclaratifs non accompagnés de justificatifs vérifiables pourront ne pas être pris en compte dans la notation.

LOT 2 :

PRIX 50 points / 100
Analyse des prix selon les prix unitaires indiqués sur le BPU Les prix sont analysés sur la base du montant HT total simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCP).

Le maximum de points, soit 50 points, sera attribué à l'offre la moins disante.

Pour les autres offres, **la note sera calculée selon la formule suivante :**

Note = 50 x (offre moins disante / offre du candidat noté), arrondie au dixième de point.

VALEUR TECHNIQUE 40 points / 100

1/ Caractéristiques techniques des produits analysées au regard des exigences inscrites dans le cadre de réponse : 20 pts.

2/ Analyse technique des échantillons : 20 pts

- Facilité de montage : 10 points
- Rapidité de montage : 10 points

CRITERE ENVIRONNEMENTAL 10 points / 100

1/ Composition et fin de vie des boîtes isothermes : 3 points.

Seront appréciés le caractère réutilisable, recyclable ou intégrant des matières recyclées, ainsi que l'absence de substances préoccupantes.

Justificatifs attendus : fiche technique, composition matière, taux de matière recyclée, consignes de tri ou recyclabilité, attestations fournisseur.

2/ Optimisation du conditionnement et des volumes livrés : 2 points.

Seront appréciés la limitation du suremballage, le conditionnement adapté aux volumes demandés et la réduction du vide transporté.

Justificatifs attendus : descriptif du conditionnement, nombre d'unités par colis/palette, dimensions et poids colis, photographies ou schémas.

2/ Transport et émissions associées : 3 points.

Seront appréciés les émissions liées au transport des fournitures, les modalités de livraison limitant les émissions, l'optimisation des tournées et l'usage éventuel de véhicules à faibles émissions.

Justificatifs attendus : organisation logistique, fréquence de livraison, mode de transport utilisé, estimation des émissions de gaz à effet de serre ou note méthodologique équivalente.

4/ Gestion des déchets et reprise éventuelle : 1 point.

Justificatifs attendus : procédure de reprise, réemploi ou recyclage, adhésion à une filière REP ou organisme équivalent, attestations de traitement.

5/ Démarche environnementale de l'entreprise : 2 points.

Seront appréciés les engagements formalisés et vérifiables appliqués à l'exécution du marché.

Justificatifs attendus : certification ISO 14001 ou équivalent, politique environnementale, bilan GES ou plan de réduction, indicateurs de suivi.

Les éléments déclaratifs non accompagnés de justificatifs vérifiables pourront ne pas être pris en compte dans la notation.

LOTS 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 19 et 21 :

PRIX 50 points / 100

Analyse des prix selon les prix unitaires indiqués sur le BPU

Les prix sont analysés sur la base du montant HT total simulé du lot concerné (calculé à partir

des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCP).

Le maximum de points, soit 50 points, sera attribué à l'offre la moins disante.

Pour les autres offres, **la note sera calculée selon la formule suivante** :

Note = 50 x (offre moins disante / offre du candidat noté), arrondie au dixième de point.

VALEUR TECHNIQUE 40 points / 100

1/ Caractéristiques techniques des produits analysées au regard des exigences inscrites dans le cadre de réponse : 20 pts.

2/ Analyse technique des échantillons : 20 pts

CRITERE ENVIRONNEMENTAL 10 points / 100

1/ Composition environnementale des produits : 3 points.

Seront appréciés les matières recyclées, recyclables, biosourcées ou à moindre impact, ainsi que l'absence de substances préoccupantes.

Justificatifs attendus : fiches techniques, fiches de données de sécurité le cas échéant, certificats matière, taux de matière recyclée ou biosourcée, consignes de fin de vie.

2/ Réduction des déchets et du suremballage : 2 points.

Seront appréciés le conditionnement adapté aux volumes du lot, la réduction du vide transporté, la limitation des emballages non nécessaires et les solutions de reprise ou de recyclage.

Justificatifs attendus : descriptif du conditionnement, dimensions/poids colis, nombre d'unités par colis, procédure de tri/reprise, attestation de filière REP ou équivalent.

3/ Transport et émissions associées : 2 points.

Seront appréciés les émissions liées au transport des fournitures, l'optimisation des tournées et les modes de transport retenus.

Justificatifs attendus : schéma logistique, fréquence de livraison, estimation des émissions de gaz à effet de serre ou note méthodologique équivalente.

4/ Durabilité et adéquation à l'usage : 1 point.

Seront appréciées la robustesse, la limitation des produits défectueux ou non conformes et, lorsque pertinent, la possibilité de réemploi.

Justificatifs attendus : essais, retours qualité, notice d'utilisation, éléments observables sur échantillons.

5/ Démarche environnementale de l'entreprise : 2 points.

Seront appréciés les engagements formalisés et vérifiables appliqués à l'exécution du marché.

Justificatifs attendus : certification ISO 14001 ou équivalent, politique environnementale, bilan GES ou plan de réduction, indicateurs de suivi.

Les éléments déclaratifs non accompagnés de justificatifs vérifiables pourront ne pas être pris en compte dans la notation.

LOTS 4 et 22 :

PRIX 50 points / 100

Analyse des prix selon les prix unitaires indiqués sur le BPU

Les prix sont analysés sur la base du montant HT total simulé du lot concerné (calculé à partir

des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCP).

Le maximum de points, soit 50 points, sera attribué à l'offre la moins disante.

Pour les autres offres, **la note sera calculée selon la formule suivante** :

Note = 50 x (offre moins disante / offre du candidat noté), arrondie au dixième de point.

VALEUR TECHNIQUE 40 points / 100

Caractéristiques techniques des produits analysées au regard des exigences inscrites dans le cadre de réponse : 40 pts.

CRITERE ENVIRONNEMENTAL 10 points / 100

1/ Composition et conception de l'emballage UN3373 : 3 points.

Seront appréciés les matières recyclées ou recyclables, la limitation des composants à usage unique non nécessaires, et l'absence de substances préoccupantes.

Justificatifs attendus : fiches techniques, composition matière, taux de matière recyclée, consignes de fin de vie, attestations fournisseur.

2/ Optimisation du conditionnement au regard des volumes demandés : 2 points.

Seront appréciés la limitation du suremballage, l'adéquation des colisages aux quantités estimées et la réduction du vide transporté.

Justificatifs attendus : descriptif du conditionnement, unités par colis/palette, dimensions et poids, photographies ou schémas.

3/ Gestion de la fin de vie et des déchets : 2 points.

Seront appréciées les consignes de tri, la reprise éventuelle des emballages, le réemploi ou la valorisation matière.

Justificatifs attendus : procédure de tri/reprise, attestation de filière REP ou équivalent, bordereaux ou attestations de traitement.

4/ Transport et émissions associées : 1 points.

Seront appréciés les émissions liées au transport des fournitures, l'optimisation des tournées et les modes de transport retenus.

Justificatifs attendus : schéma logistique, fréquence de livraison, estimation des émissions de gaz à effet de serre ou note méthodologique équivalente.

5/ Démarche environnementale de l'entreprise : 2 points.

Seront appréciés les engagements formalisés et vérifiables appliqués à l'exécution du marché.

Justificatifs attendus : certification ISO 14001 ou équivalent, politique environnementale, bilan GES ou plan de réduction, indicateurs de suivi.

Les éléments déclaratifs non accompagnés de justificatifs vérifiables pourront ne pas être pris en compte dans la notation.

LOTS 5, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 20 :

PRIX 50 points / 100

Analyse des prix selon les prix unitaires indiqués sur le BPU

Les prix sont analysés sur la base du montant HT total simulé du lot concerné (calculé à partir des quantités estimées définies à l'annexe 1 du CCP).

Le maximum de points, soit 50 points, sera attribué à l'offre la moins disante.

Pour les autres offres, **la note sera calculée selon la formule suivante** :

Note = 50 x (offre moins disante / offre du candidat noté), arrondie au dixième de point.

VALEUR TECHNIQUE 40 points / 100

1/ Caractéristiques techniques des produits analysées au regard des exigences inscrites dans le cadre de réponse : 20 pts.

2/ Analyse technique des échantillons de matière (imprimée selon les algorithmes indiqués pour les lots 17 et 18) et du BAT : 20 pts.

CRITERE ENVIRONNEMENTAL 10 points / 100

1/ Support, matière et adhésif : 3 points.

Seront appréciés les supports recyclés, recyclables, certifiés ou à moindre impact, les encres et adhésifs limitant les substances préoccupantes, ainsi que la compatibilité avec l'usage attendu.

Justificatifs attendus : fiches techniques, certificats FSC/PEFC ou équivalents le cas échéant, taux de matière recyclée, fiches encres/adhésifs, fiches de données de sécurité si applicable.

2/ Processus de fabrication et impression : 2 points.

Seront appréciés la réduction des chutes, la gestion des rebuts, l'utilisation d'encres à moindre impact et les procédés limitant les consommations.

Justificatifs attendus : descriptif du procédé, taux de rebut, politique de gestion des chutes, attestations ou procédures internes.

3/ Conditionnement et logistique : 2 points.

Seront appréciés le conditionnement adapté aux volumes, la réduction du suremballage, l'optimisation des colis et des livraisons.

Justificatifs attendus : descriptif du conditionnement, unités par rouleau/planche/colis, dimensions et poids colis, origine de fabrication/stockage, mode de transport, estimation carbone ou note méthodologique.

4/ Fin de vie des supports et déchets : 1 point.

Seront appréciées les consignes de tri, la reprise éventuelle des emballages, le réemploi ou la valorisation matière.

Justificatifs attendus : consignes de tri, recyclabilité des supports et mandrins, procédure de reprise ou de valorisation des déchets, attestation de filière REP ou équivalent.

5/ Démarche environnementale de l'entreprise : 2 points.

Seront appréciés les engagements formalisés et vérifiables appliqués à l'exécution du marché.

Justificatifs attendus : certification ISO 14001 ou équivalent, politique environnementale, bilan GES ou plan de réduction, indicateurs de suivi.

Les éléments déclaratifs non accompagnés de justificatifs vérifiables pourront ne pas être pris en compte dans la notation.

1.11. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

1.11.1. Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de six (6) mois :

- a) Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ;
- b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents mentionnés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

1.11.2. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus à l'administration fiscale (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

- d) une attestation de vigilance délivrée sur le site de l'Urssaf ;
- e) une attestation justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA ;
 - auprès du service des impôts via le formulaire n° 3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.).

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et obligatoirement accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

1.11.3. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) et délais de livraison ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes :
 - o Annexe 1 : caractéristiques physiques et techniques – cadre de réponse ;
 - o Annexe 2 : algorithmes codes à barres – patients et donneurs ;
- l'attestation sur l'honneur relative « aux sanctions russes » ;
- les formulaires DC1, DC2.

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

2.2. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite de remise des offres.

2.3. Développement durable

Conformément aux dispositions de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, les candidats sont informés que la présente consultation comporte des exigences relatives aux aspects environnementaux.

2.4. Clause sociale

Par dérogation à l'article L. 2112-2-1 du code de la commande publique, le présent marché ne comporte pas de clause sociale. En effet, compte tenu de l'objet du marché et de la procédure mise en œuvre, l'insertion d'une telle clause aurait pour effet de restreindre la concurrence ou de rendre techniquement ou économiquement difficile l'exécution de la prestation.

2.5. Echantillons

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre et selon les lots, des échantillons :

DÉSIGNATION DES LOTS		USAGE ET DÉSIGNATION DU PRODUIT	QUANTITÉ ECHANTILLON
LOT 1	Carboglace de transport	Sticks de carboglace permettant le transport d'échantillons biologiques, produits surgelés, etc.	0
LOT 2	Boîtes isothermes	Boîtes Isothermes destinées au transport de produits sanguins labiles	5 PCE
LOT 3	Sachets de gel absorbant	Sachet absorbant d'humidité pour le transport d'échantillons de sérum à placer entre les emballages primaires et secondaires en cas de fuite	5 PCE
LOT 4	Boîtes et accessoires pour le transport de produits sanguins labiles	Isolants polyuréthane pour container 10 L	0
		Isolants polyuréthane pour container 44 L	0
		Thermoformage spécifique pour container 44 L	0
		Sangles de portage pour container toutes dimensions	0
		Absorbant en feuille	0
		Boîte pour tubes sans couvercle	0
		Support portoirs et panier attache boîte à tubes	0
		Boîte pour tubes complète (avec couvercle et portoir)	0
		Couvercle seul	0
LOT 5	Sacs spécifiques pour le transport de produits sanguins labiles	Sachet transparent 2 poches avec zip et soufflet 300x400mm	Echantillons de matière +

			BAT
LOT 6	Containers et sacs isothermes spécifiques	Container de transport Triple emballage destiné au transport de toutes matières infectieuses de la catégorie A (UN 2814 / UN 2900 – classe 6.2) à température ambiante.	1 PCE
		Plaque eutectique 600gr 179*117*36	1 PCE
LOT 7	Boîtes, cartons, sacs et accessoires de transport	Boîte postale blanche simple cannelure	10 PCE
		Caisse carton simple cannelure	10 PCE
		Pochette adhésive porte-document	10 PCE
		Sachet ZIP transparent	10 PCE
		Pochette matelassée 24x34cm blanc	10 PCE
		Pochette adhésive porte-document	10 PCE
		Sac poignées torsadées	10 PCE
LOT 8	Adhésifs, films et consommables d'emballage	Film étirable 500 mm × 1500 mm	1 PCE
		Film bulles 50 cm × 150 cm	1 PCE
		Film bulles 100 cm × 80 cm	1 PCE
		Papier kraft pour le bourrage et le calage à l'intérieur des colis	1 PCE
		Ruban Adhésif pour contrôle qualité	1 PCE
LOT 9	Pots clos 2 L pour DASRI	Collecteur objets souillés et aiguilles, spécifique pour déchets à risque infectieux, à forme tronconique	2 PCE
LOT 10	Mousse de calage avec emplacements prédécoupés pour flacon	Mousse de calage préformée sur mesure pour la séparation de flacons lors de leur transport pour la banque de tissus	1 PCE
LOT 11	Mousse de calage	Mousse synthétique de calage inter tubes pour l'UPR	1 PCE
LOT 12	Ruban adhésif imprimé	Ruban Adhésif "EFS PACC"	BAT à fournir
LOT 13	Etiquettes prédécoupées vierges	Etiquette blanche pour étiquetage PSION	1 RLX

		Etiquette thermique pour étiquetage des colis	1 RLX
		Etiquette blanche pour l'impression des codes wifi des maisons du don	1 RLX
		Rouleau d'étiquettes vierges	1 RLX
LOT 14	Etiquettes imprimées en couleur	Etiquette blanche "CLP REFUSE" 45x45mm - rlx de 1000	BAT à fournir
		Etiquette blanche "PHENO RARE" 45x45mm - rlx de 1000	BAT à fournir
		Etiquette jaune "PALU CHAGAS" 36x16,93mm - carnet de 50	BAT à fournir
		Etiquette rose " PLASMA SECU" 36x16,93mm - carnet de 50	BAT à fournir
		Etiquette blanche "PLER" 45x45mm - rlx de 1000	BAT à fournir
		Etiquette blanche "SEPARATION LONGUE" 45x45mm rlx de 1000	BAT à fournir
LOT 15	Etiquettes code-barres en rouleau imprimées pour tube cryoconservé	Etiquette code-barres imprimée pour cryoconservation du HLA (froid -80 sur tube) sans rappel de forme 50x28 mm	BAT à fournir
		Etiquette code-barres imprimée pour cryoconservation du HLA (froid -80 sur tube) sans rappel de forme 40x18 mm	BAT à fournir
LOT 16	Etiquettes code-barres en planche imprimées pour conservation en azote liquide	Etiquette code-barres imprimée pour conservation dans l'azote liquide	BAT à fournir + 20 planches

LOT 17	Etiquettes code-barres imprimées patient en rouleau	Etiquette série numérotée	BAT à fournir + 2 RLX de 100 étiquettes code-barres
LOT 18	Etiquettes code-barres avec monogramme	Etiquette code-barres en rouleaux - 1 de front blanc Libellé en clair "POUBELLE" code-barres 1+0 simple back - code 128 - modulo II 40x20mm Standard Velin - Rlx de 500 ou 1000	BAT à fournir
		Etiquette code-barres en rouleaux - 1 de front blanc Libellé en clair "SURGELATION" code-barres 1+0 simple back - code 128 - modulo II 40x20mm Standard Velin - Rlx de 500 ou 1000	BAT à fournir
LOT 19	Etiquettes vierges en planche	Feuille d'étiquettes	5 PCE
LOT 20	Etiquettes américaines spécifiques	Etiquettes américaines rose pâle	BAT à fournir
LOT 21	Etiquettes américaines standard et autres	Etiquette américaine avec œillet à deux coins coupés Perforation Ø 5 mm munie d'un œillet de renforcement Sans attache. Coloris jaune	0
		Etiquette américaine avec œillet à deux coins coupés Perforation Ø 5 mm munie d'un œillet de renforcement Sans attache. Coloris blanc	0
		Etiquette américaine avec œillet à deux coins coupés Perforation Ø 5 mm munie d'un œillet de renforcement Sans attache. Coloris bleu	0

		Etiquette américaine avec œillet à deux coins coupés Perforation Ø 5 mm munie d'un œillet de renforcement Sans attache. Coloris orange	0
		Etiquette adhésive diamètre du rouleau 85 mm Pictogramme en rouge : 2 flèches soulignées en caractère gras Coloris blanc	0
		Etiquette adhésive Pictogramme en blanc "un verre" diamètre du rouleau 85 mm Inscription en blanc majuscules en caractères gras "FRAGILE" Coloris rouge	0
		Etiquette adhésive diamètre du rouleau 85 mm Inscription en blanc "Ce colis contient le BON DE LIVRAISON" Coloris rouge	0
		Etiquette adhésive 2 rouleaux de 500 étiquettes (diamètre du rouleau 85 mm) Pictogramme en rouge ou noir "une maison + un soleil" Inscription en noir en majuscules et caractères gras : "CRAINT LA CHALEUR PROTECT FROM HEAT" Coloris blanc	0
LOT 22	Boîtes plates d'emballage UN3373 avec sachet et absorbant	Pour envoi des bactérios positives Boîte carton UN3373 sachet 95kPa Absorbant	2

Dans l'hypothèse où les échantillons ne peuvent être remis par voie dématérialisée, la remise des échantillons demandés est effectuée par voie postale ou remis en mains propres contre récépissé.

Chaque colis devra obligatoirement être livré à l'adresse indiquée ci-dessous et comporter les mentions suivantes :

Etablissement français du sang – PACA Corse

149 boulevard Baille

13005 Marseille

A l'attention du service juridique et de la commande publique

Ne pas ouvrir par le service courrier

« AOO – Fourniture d’emballages consommables et étiquettes techniques pour l’EFS PACA Corse » - ECHANTILLONS

Ces échantillons seront conservés par l’EFS, à titre gratuit, afin de s’assurer de la conformité des fournitures par rapport à l’offre remise par le candidat.

Les candidats disposeront d’un délai d’un (1) mois après la réception de la décision de rejet des candidatures pour récupérer leurs échantillons. A l’issue de ce délai, les échantillons non réclamés deviendront la propriété de l’EFS.

3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l’EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai global de paiement est de soixante (60) jours pour l’EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions de l’article R. 2192-11 du code de la commande publique.

L’attention des candidats est attirée sur le fait que s’ils veulent renoncer aux bénéfices de l’avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l’acte d’engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l’EFS.

3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l’article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l’adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

3.2.1. Configuration des postes et prérequis techniques

La remise d’une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l’adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d’utilisation d’un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l’adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

3.2.2. Signature électronique

La signature électronique des documents n’est pas exigée au stade du dépôt de l’offre dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique ¹ (annexe 12 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 précité.

La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R. 2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (zip ; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft), pdf ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont **invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :**

- **dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **éviter des intitulés trop longs ;**
- **démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout dysfonctionnement informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

• **1 Fichier avec les pièces administratives (commun à tous les lots)**

- N° de la consultation _CAND_DC1
- N° de la consultation _CAND_DC2
- N° de la consultation _CAND_SITU_JURI
- N° de la consultation _CAND_CAPA_ECO_FINAN
- N° de la consultation _CAND_CAPA_TECH_PRO
- N° de la consultation _ATTEST_FISC_SOC_ASS_AUTRES

• **2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)**

- N° de la consultation _OFFRE_AE
- N° de la consultation _OFFRE_BPU
- N° de la consultation _OFFRE_MEMO_TECH

¹ Arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, NOR : ECOM1830224A

- N° de la consultation _OFFRE_FICH_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_ATTES_VISITE
- N° de la consultation _OFFRE_AUTRES

3.2.4. Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

3.2.5. Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est alloti, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

3.2.6. Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent, dans les délais impartis, adresser à l'EFS une copie de sauvegarde des documents de leur offre.

Dans ce cas, les soumissionnaires peuvent envoyer leur copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier dans les conditions suivantes :

1) Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

2) La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Depuis le 1er janvier 2023, les soumissionnaires ont également la possibilité d'envoyer la copie de sauvegarde par voie dématérialisée via PLACE ou tout outil répondant aux critères réglementaires des communications électroniques. L'outil utilisé doit dans tous les cas garantir l'intégrité des données ainsi que leur horodatage. L'outil doit également offrir une fonctionnalité de gestion des droits en fonction du stade d'avancement de la procédure, afin de ne permettre l'accès aux documents qu'aux personnes autorisées (arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique).

NB : L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent nous préciser les conditions d'accès à cet outil de transmission de la copie de sauvegarde s'il diffère de PLACE.

En tout état de cause, la copie de sauvegarde est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3. Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des dites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R. 2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L. 2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés

à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à stde.marches.publics@efs.sante.fr

L'EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr

Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.